

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2016**

**Etaient présents** Mmes TEXIER Emmanuelle, BEYNEIX Marina, BOUCHET-BAINAT Isabelle et Messieurs SALLES Daniel, ANDRE Pascal, MULA José, PLANCHE Philippe, CARCOUET Alexandre, SWITEK Samuel, GRIMARD Jean-Pierre, BAJADA Bruno et CASSOUX Brice.

**Etaient excusées** : Mmes DUTHEIL Aurore et RUARD Aurélie (procuration à Isabelle BOUCHET)

**Désignation du secrétaire de séance** : Marina BEYNEIX

Monsieur Philippe PLANCHE est arrivé à 19h45

### **1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2- Révision PLU : informations**

Le projet avance et les dernières réunions ont déterminé qu'il y aurait plus de marge que prévu concernant le pourcentage autorisé de zones à urbaniser.

### **3- Aire de jeux : choix de l'entreprise pour les travaux**

Une consultation (Marché à Procédure Adaptée avec négociation) a été lancée pour des travaux d'aménagement d'une aire de jeux à Champlong. Il a été décidé d'intégrer dans ces travaux de terrassement la construction de gradins avec en contremarches des plaques en acier, permettant l'accès au city stade à partir du lotissement Champlong.

Deux entreprises ont remis une offre :

- Delavet : 57 762.50 euros HT
- GATP : 92 000 euros HT

Après négociation, la proposition de l'entreprise Delavet s'élève à **56 000 euros HT** ; celle-ci, très légèrement supérieure à l'enveloppe affectée aux travaux et définie par le règlement de la consultation, pourrait être retenue comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

### **Délibération n°2016-26**

Après avoir étudié les deux offres, le conseil a décidé à l'unanimité de retenir celle de l'entreprise Delavet.

Le début des travaux est prévu fin septembre, pour une durée 1 mois. Un RV avec l'entreprise Kompan, fournisseur de 2 jeux, est prévu le 23 août.

### **4- Lotissement Champlong : affermissement tranche conditionnelle**

Monsieur le Maire propose d'affermir la tranche conditionnelle du marché de Boris Bouchet.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre prévu dans le marché initial est de 8.5% du coût des travaux estimés : ceux-ci s'élèvent à 387 122.50 euros HT pour les travaux d'aménagement du lotissement, et de 46 000 euros HT pour l'aire de jeux.

Le coût total des travaux est donc de 433 122.49 euros HT, soit un montant d'honoraires de 36 815.41 euros HT (préparation DCE, analyse offres, suivi des travaux).

### **Délibération n°2016-27**

#### **5- Accord local suite à la fusion Communautés de Communes Billom-Saint-Dier-Vallée du Jauron / Mûr-Es-Allier**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion d'information sur le projet de fusion entre la Communauté de Communes Billom-St Dier/Vallée du Jauron et celle de Mur-ès-Allier s'est déroulée le 17 mai 2016 à Egliseneuve près Billom. L'objet était d'étudier les différentes possibilités d'accord local pour la composition du conseil communautaire. Actuellement, celui-ci est composé de 68 conseillers siègent dans les deux assemblées.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de la fusion, la composition du futur organe communautaire serait de 48 sièges en application du droit commun, ou de 55 en cas d'accord local.

Le Comité de pilotage réuni le 08 juin a validé un accord local qui permet d'optimiser la représentation des communes. Pour la commune d'Egliseneuve Près Billom, il y aurait toujours 2 délégués titulaires.

*Pour être entériné, il faut que l'accord local soit validé par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.*

#### **Délibération n°2016-28**

Le conseil a voté à l'unanimité pour cette nouvelle représentation des communes.

#### **6- Dégâts suite aux intempéries : informations**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le montant des réparations s'élève à 125 000 euros HT, soit 150 000 euros TTC. L'assurance Groupama va rembourser à la commune 120 000 euros soit 30 000 euros restants à la charge de la commune, ce qui est très satisfaisant.

Plusieurs points sont encore à étudier (toiture des services techniques, salle du Prieuré, ...).

La maternelle de l'école a été refaite et l'électricité mise aux normes.

La décision suite à la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle sera connue fin septembre.

#### **7- Travaux assainissement au Mas : informations**

Suite à plusieurs réclamations des riverains de la RD 303 au Mas et à une visite sur place, un devis a été demandé à l'entreprise Delavet pour réparer le réseau d'assainissement (reprise du réseau, création de regards et busage de fossé). Il s'élève à 4 430 euros HT.

#### **8- EPF-SMAF : demande d'adhésion de nouvelles communes**

Monsieur le Maire informe que les communes de :

SAINT ELOY LES MINES (63), par délibération du 29 octobre 2015,

MADRIAT (63), par délibération du 10 juin 2015,

REUGNY (03), par délibération du 8 janvier 2016,

MALREVERS (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016,

BOISSET (15), par délibération du 26 mars 2016,

Et La communauté de communes de SUMENE-ARTENSE (15) ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

### **Délibération n°2016-29**

Le conseil a voté pour à l'unanimité.

#### **9- Personnel : régime indemnitaire**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux entretiens individuels effectués fin mai, il a été décidé d'augmenter au 1<sup>er</sup> juin l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour les adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe (passage d'un coefficient 4 à 5) ; il est également proposé de modifier l'**indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires** (IFTS) au profit des agents relevant du grade des attachés territoriaux (passage d'un coefficient 3 à 4).

Il convient de modifier le crédit global ouvert pour ce grade :

Ancienne situation :

Grade	Effectif (a)	Montants de référence au 1/07/2010 (b)	Coefficient ≤ 8 (c)	Crédit global (a x b x c)
Attaché territorial	1	1 078.72 €	3	3 236.16 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 236.16 €</b>

Nouvelle situation :

Grade	Effectif (a)	Montants de référence au 1/07/2016 (b)	Coefficient ≤ 8 (c)	Crédit global (a x b x c)
Attaché territorial	1	1 085,20 €	4	4 340.80 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 340.80 €</b>

La nouvelle situation s'appliquerait rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> juin 2016.

### **Délibération n°2016-30**

Le conseil a voté favorablement à cette décision avec 12 voix pour et 1 abstention.

#### **10- Décisions modificatives n°2**

Suite à des ajustements observés dans les écritures comptables, il est proposé de voter les virements de crédits suivants :

COMPTES DEPENSES						Objet	
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	014	706129		Reversement redevance modernisation Agence de l'Eau		600.00 €
<b>Total</b>							<b>600.00 €</b>
COMPTES RECETTES						Objet	
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
R	FI	011	61523		Travaux sur réseaux	-	600.00 €
<b>Total</b>							<b>600.00 €</b>

### **Délibération n°2016-31**

Le conseil a voté pour à l'unanimité.

## **11- Compte-rendu des différentes réunions (ComCom, SIBEM, Parc Livradois Forez, commission Environnement, commission culture, commission urbanisme, SIEG, ...)**

### ➤ ComCom :

- La réouverture de la piscine de Billom est prévue en octobre 2016 ;
- Le projet de construction de Limagrain malgré des soucis de voirie en attente.
- Lors du conseil communautaire de Monsieur le Président explique que les locaux actuels (sur plusieurs sites à Billom) n'offrent pas des conditions suffisantes en terme d'accessibilité. Il explique également que la fusion avec la CC Mur ès Allier entraîne la nécessité de réfléchir à l'accueil de salariés supplémentaires et les locaux actuels à Billom ne permettent pas en terme de surface de le faire dans des conditions optimales. Il explique que le projet immobilier porté par le SIVOS représente une opportunité pour la CC puisqu'un plateau d'environ 250m<sup>2</sup> serait disponible. Le Conseil communautaire 29/02/16 s'est positionné favorablement sur le principe d'intégrer le projet immobilier porté par le SIVOS

### ➤ SIBEM :

- Mise en place de la rentrée scolaire (plannings, ALSH mercredi après-midi, ...)
- Acquisition d'un nouveau bus : choix mi-septembre

- SIEG : Il a été signalé qu'au village des Barnoux, les lumières communales restées allumées toute la nuit. Les candélabres abîmés lors des intempéries sont en attente de réparation ; un signalement a été fait pour celui de la Jonchère.

**La séance a été levée à 20h44.**